



04 octobre 2024
N° 2024-08

THALES
SERVICES
NUMÉRIQUES

« LA CFE-CGC VOUS INFORME »

NOUVEL ACCORD TEMPS DE TRAVAIL : TOUT SAVOIR SUR LE RALLIEMENT !



Le nouvel accord Temps de Travail sera complètement appliqué à tous les salariés du groupe Thales au 1^{er} janvier 2025. Il vous appartient dès maintenant de faire votre choix de forfait temps de travail pour l'année 2025. Vous avez seulement **entre le 7 octobre et le 8 novembre prochain pour faire ce choix !**

De nombreuses questions se posent : quelles sont les conséquences du ralliement à cet accord ? Quel forfait choisir ? Quel impact sur votre salaire, votre temps de travail, etc... ?

Réunion d'Informations TEAMS :
Ralliement au nouvel Accord Temps de Travail ?
⇒ **Vendredi 18/10/2024 à 10h30**

La réunion aura lieu **par Teams** et **en présentiel sur le site de Mérignac** (Bordeaux) : salle PEY-BERLAND (au Rez-de-chaussée).

Pour vous inscrire à cette réunion d'information, suivez le QR Code ci-contre ou le lien ci-dessous. L'inscription vous permettra de recevoir l'invitation Outlook dans votre calendrier.

<https://events.teams.microsoft.com/event/607066b1-dc49-47d0-8949-19dea7f924f7@6e603289-5e46-4e26-ac7c-03a85420a9a5>



Inscription réunion d'informations
Accord Temps de Travail

Vos représentants CFE-CGC Thales Services Numériques :

Samuel BRUNEL	07 63 85 92 86
Guillaume CARRIERE	06 38 18 74 40
Olivier BOURDEAU	06 31 92 76 09
Christian MADEC	06 07 09 84 88
Eric PARIS	07 84 38 98 77



Vous souhaitez nous contacter ?
→ une seule adresse mail :
cfecgc.tsn@thalesgroup.com

